

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M. JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. HELIE - M. DUGOURD

OBJET DE LA DELIBERATION

Divers travaux de rénovation et d'aménagement dans les bâtiments de la Ville - Années 2009 et 2010 - Accord-cadre : modification du montant prévisionnel des travaux ; signature

Monsieur Julien, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 septembre 2008, le Conseil Municipal m'a autorisé à signer l'accord-cadre relatif aux divers travaux de rénovation et d'aménagement à réaliser dans les bâtiments de la Ville, en 2009 et 2010.

Ce dispositif permet de conclure des marchés dits « subséquents » dans des délais très courts et d'assurer l'efficacité de la commande publique à travers une meilleure réactivité des titulaires.

Le montant prévisionnel des travaux susceptibles d'être confiés aux entreprises sélectionnées était estimé à 2 000 000 € TTC pour la durée totale de l'accord-cadre.

Or, il s'avère, après analyse des crédits inscrits au budget primitif 2009, qu'un nombre bien plus important de travaux pourrait être traité avec cette procédure d'accord-cadre.

En conséquence, compte tenu du fait que la consultation n'a, à ce jour, pas été engagée, il est proposé de porter le montant prévisionnel des travaux qui pourraient être confiés aux entreprises sélectionnées à 4 000 000 € TTC pour la durée totale de l'accord-cadre (années 2009 et 2010).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider de porter de 2 000 000 € TTC à 4 000 000 € TTC le montant prévisionnel des travaux de rénovation et d'aménagement à réaliser dans les bâtiments de la Ville, en 2009 et 2010, par accord-cadre ;

2- m'autoriser à signer ce dernier.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 FEV. 2009

